

## DECLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fortes chaleurs et de la sécheresse qui nous ont touchés cet été, des riverains nous ont remontés des dégradations sur leurs propriétés, sinistres qui seraient apparus à cause de cet événement climatique.

Afin que la commune puisse procéder à une demande de reconnaissance et solliciter auprès du ministère de l'Intérieur une prise en charge au titre de la catastrophe naturelle, nous vous invitons, si vous êtes victimes de cet événement climatique, à vous signaler en Mairie.

## PROCEDURE A SUIVRE

- Vous devez vous rapprocher de votre assurance pour effectuer une déclaration de votre sinistre en récapitulant précisément les faits et en listant les biens détériorés ou hors d'usage ; Vous devrez certainement lui joindre tout document de nature à prouver les dommages subis (photos, vidéos, témoignages, ...)

## ET

- Vous devez **d'ici début décembre 2022** transmettre en mairie par courrier ou par mail un dossier expliquant les dégâts subis en précisant la nature des dommages constatés (date d'apparition, dommages si possible illustrés d'une ou plusieurs photos) sans oublier d'indiquer toutes vos coordonnées postales, téléphoniques et adresse mail :

**Par courrier :** Mairie de Fontenay le Vicomte

Dossier de déclaration de catastrophe naturelle

4, rue de la Mairie 91540 FONTENAY LE VICOMTE

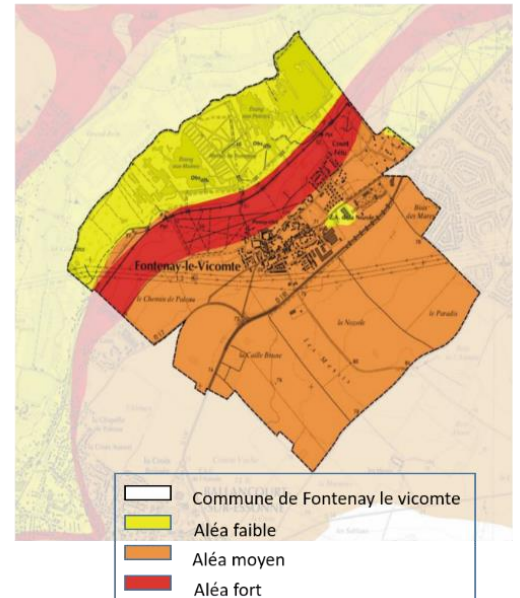
**Par mail à :** [contact@mairieflv.fr](mailto:contact@mairieflv.fr)

La commune procédera à l'enregistrement des dossiers reçus pour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Si cette procédure aboutit, elle permettra d'accélérer le remboursement des dégâts occasionnés, sous réserve des clauses contractuelles de vos contrats d'assurances.

Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle qu'engagera la commune et de la réponse positive ou négative du Ministère.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie au 01.64.57.04.10.

## ALEA RETRAIT/ GONFLEMENT DES ARGILES



## POINT « ENERGIES »

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et des événements que nous connaissons tous, nous devons tous agir et réduire notre consommation d'énergie.

La flambée des prix impacte tous les fontenois dans leur foyer mais également la collectivité et donc la commune.

Nous nous devons de réduire notre consommation et de trouver des solutions.

Plusieurs actions communales ont déjà été menées.

Depuis quelques semaines, peut-être l'avez-vous constaté, la plage horaire d'allumage et d'extension de l'éclairage public a changé.

Pour agir et réduire les nuisances lumineuses, il existe différents outils dont l'horloge astronomique. Placée dans les armoires de commande, elle permet à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures de lever et de coucher du soleil.

L'avantage de ces horloges est qu'elles sont très précises grâce à leur antenne GPS, leur permettant de déclencher l'éclairage au meilleur moment. Ces horloges permettent aussi d'effectuer des coupures programmées de l'éclairage public durant la nuit.

À savoir pour notre communes : allumage du coucher du soleil jusqu'à 23 h 15 et de 6h15 au lever du soleil. L'horaire d'éclairage varie donc de jours en jours !

Concernant le chauffage de nos bâtiments communaux, nous sommes très attentifs également aux températures.

Dans l'école : 19° en journée et 17° la nuit. Prévoyez un petit pull ou un gilet pour votre enfant plutôt qu'il mette son blouson en classe. Mais nous vous rassurons, les enfants n'auront pas froid.

Un réglage a d'ores et déjà été programmé à la salle polyvalente.

Chez vous aussi, chaque geste compte pour économiser l'énergie !

Agir sur le chauffage et l'eau chaude est essentiel puisque ces deux postes représentent près de trois quarts de la dépense énergétique des ménages. Mais il existe d'autres sources d'économies au regard des nombreux appareils qui consomment de l'électricité dans nos logements.

Adopter des gestes simples au quotidien : il y a 1001 façons de faire des économies d'énergie.

#1 Je règle mon chauffage à 19° maximum : Baisser le chauffage de 1°C dans son logement, c'est 7% d'économies d'énergie par an.

#2 Je règle mon chauffe-eau à 55° et je reste moins longtemps sous la douche : L'eau chaude sanitaire représente jusqu'à 20% de la consommation d'énergie d'un ménage et coûte environ 270 € par an.

#3 J'éteins tous mes appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés : Les appareils en veille représentent jusqu'à 10% de votre facture d'électricité (hors chauffage et eau chaude).

Pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

